



**DECISION DU PRESIDENT N°2022-33**

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.5211-9 et 10  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**NOUVEL INTITULE DU COMPTE DFT « TELEALARME » EN « RECETTES DIVERSES »  
A COMPTER DU 01/09/2022**

- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et vu notamment l'article 22 ;
- Vu les articles R.1617-1 à 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- Vu la délibération n° 200723/01 du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président, notamment pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- Vu la décision n°2022-30 du 25/07/2022 supprimant la régie de recettes « TELEALARME » ;
- Vu la décision n°2022-31 du 25/07/2022 instituant une régie de recettes « RECETTES DIVERSES » pour laquelle un compte de Dépôt de Fonds au Trésor, DFT, est ouvert au nom du régisseur ;
- Vu la demande, du 25/08/2022, de maintien du compte DFT de l'ancienne régie de recettes « TELEALARME » pour la nouvelle régie de recettes « RECETTES DIVERSES » ;
- CONSIDERANT la nécessité de maintenir le compte Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) existant et d'en changer son intitulé ;

**Le Président DÉCIDE :**

**Article 1**

Le compte Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) n° 00002016837, actuellement dénommé « TELEALARME » s'intitulera, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, « RECETTES DIVERSES » de la CCPF.

**Article 2**

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Fayence, le directeur général des services et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

**Article 3**

En application de l'article L5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.



A Tourrettes, le 31 août 2022

**Le Président,**

**René UGO**